



n° 165 - Décembre 2012



Les bassins de vie en Champagne-Ardenne

Moins peuplés et plus vastes qu'en moyenne nationale

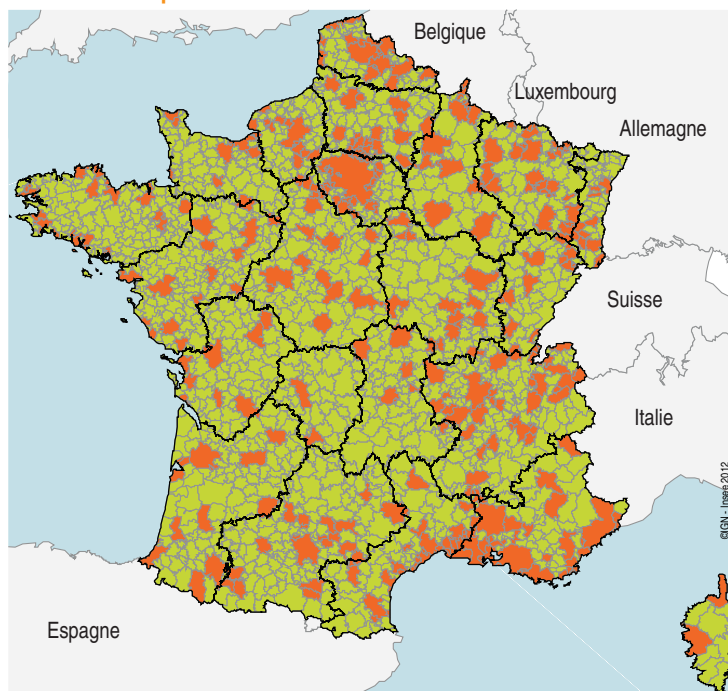
Le bassin de vie constitue le plus petit territoire dans lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Avec 45 bassins de vie identifiés pour 1 338 000 Champardennais, la région compte assez peu de bassins de vie au regard des régions de même taille. Plus vastes et moins peuplés qu'en moyenne nationale, les bassins de vie champardennais sont deux fois moins denses avec 52 habitants au km². Les 13 bassins de vie urbains, qui concentrent deux tiers de la population, et les 32 bassins ruraux de la région offrent une diversité d'équipements et de services comparable à celle de la France. En Champagne-Ardenne, si les équipements sont moins concentrés dans les pôles, favorisant ainsi l'accessibilité, les temps d'accès sont plus longs qu'en moyenne nationale, en raison de la superficie élevée des bassins de vie.

Le territoire régional se structure autour de 45 bassins de vie. Parmi eux, 30 sont totalement inscrits dans la région. Les 15 autres bassins champardennais rayonnent sur près de 200 communes de régions voisines (Picardie, Lorraine, ...). Ce sont les bassins de vie de Bourbonne-les-Bains, Fayl-Billot, Joinville, Saint-Dizier et Val-de-Meuse en Haute-Marne, Carignan et Reethel dans les Ardennes, Aix-en-Othe, Bar-sur-Seine et Nogent-sur-Seine dans l'Aube, Dormans, Montmirail, Sainte-Menehould, Fismes et Reims dans la Marne. De même, 136 communes champardennaises sont rattachées à des bassins de vie extrarégionaux,

concernant 33 000 habitants. Il s'agit des bassins de vie de Jussey, Hirson et Château-Thierry dans l'Aisne, Is-sur-Tille et Châtillon-sur-Seine en Côte d'Or, Revigny-sur-Ornain et Stenay dans la Meuse, la Ferté-Gaucher et Provins en Seine-et-Marne, Neufchâteau dans les Vosges, Saint-Florentin et Tonnerre dans l'Yonne.

www.insee.fr

Trois quarts des bassins de vie nationaux sont ruraux



Types de bassin de vie

■ Bassins de vie urbains ■ Bassins de vie ruraux

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, Base permanente des équipements (BPE) 2010

Caractéristiques démographiques des bassins de vie de Champagne-Ardenne

	Bassins de vie	Population en 2009	Communes		Surface (en km ²)		Densité de population
	Nombre	Nombre	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Hab./km ²
Champagne-Ardenne							
Non rural	13	882 862	627	48	7 756	597	114
Rural	32	479 570	1 382	43	18 245	570	26
Ensemble	45	1 362 432	2 009	45	26 002	578	52
France							
Non rural	379	44 175 780	10 214	27	140 310	370	315
Rural	1 287	20 128 720	26 468	21	492 425	383	41
Ensemble	1 666	64 304 500	36 682	22	632 735	380	102

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, Base permanente des équipements (BPE) 2010



Des bassins de vie moins nombreux au regard des régions de même taille

Avec 45 bassins de vie pour 1 338 000 Champardennais, le nombre de bassins de vie de la région est faible, au regard de régions de même taille comme l'Auvergne (61 bassins de vie) ou la Basse-Normandie (65 bassins de vie). Il s'explique par le maillage communal régional, ne favorisant pas l'installation de commerces et services. En effet, les communes de moins de 1 000 habitants représentent 90 % des communes, contre 74 % en France métropolitaine, 80 % en Auvergne et 84 % en Basse-Normandie. Pour s'installer, un commerçant a besoin d'un potentiel de clientèle. C'est seulement à partir de 1 400 habitants, que des supermarchés apparaissent dans les communes de Champagne-Ardenne ; au total, une commune sur quatre en est équipée. Ce seuil est de 400 habitants pour les boulangeries-pâtisseries. En dessous de ce dernier niveau de population, seuls quelques artisans du bâtiment, dont l'activité dépend moins d'une clientèle résidant sur place, sont présents dans les communes.

Les bassins de vie de la région sont moins peuplés que les nationaux, 13 000 habitants en moyenne contre 38 000 habitants. La population est inférieure à 10 000 habitants pour 15 d'entre eux, dont un seul à moins de 5 000 habitants (Rocroi dans les Ardennes, 4 760 habitants).

La superficie moyenne des bassins de vie de la région s'élève à 578 km², soit deux tiers de plus que celle des bassins de vie nationaux (331 km²). Celui de Reims est le plus vaste (1 677 km²) ; il est composé de 152 communes dont 37 axonaises. Avec 290 000 habitants, le bassin de vie rémois est aussi le plus peuplé. À l'inverse, le moins étendu est celui de Vrigne-aux-Bois (42 km²), qui rayonne sur 5 communes et abrite 8 000 habitants.

Plus vastes et moins peuplés, les bassins de vie champardennais sont en moyenne deux fois moins denses que les bassins de vie de France (52 hab./km² contre 102 hab./km²). Le plus dense des bassins de la région est celui de Vrigne-aux-bois en raison de sa faible superficie (189 hab./km²). Le bassin de Reims, particulièrement étendu, est le second bassin de vie le plus dense (173 hab./km²).

À l'inverse, 9 bassins de vie de Champagne-Ardenne ont une densité inférieure à 20 hab./km² dont 3, situés dans la Marne, avec un minimum de 15 hab./km² (Sainte-Menehould, Suipyes et Fère-Champenoise).

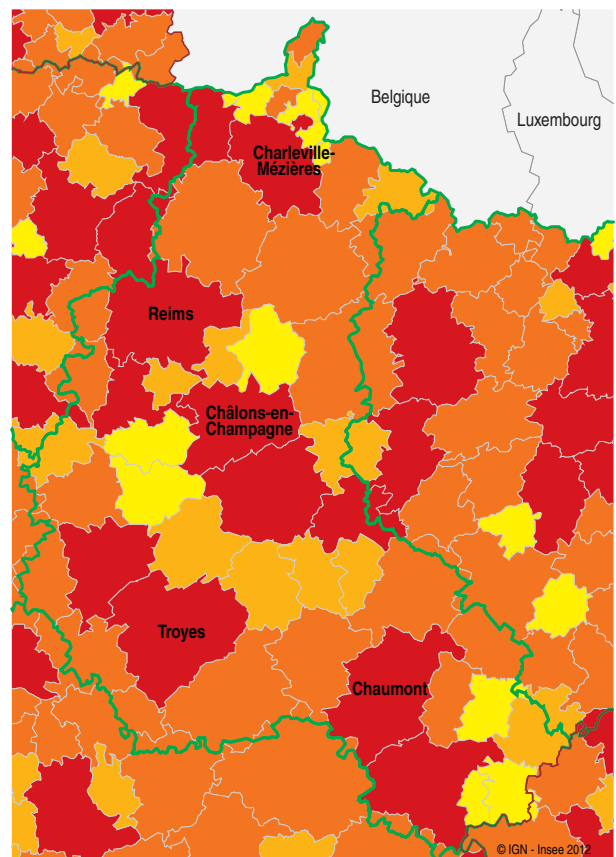


Davantage de bassins urbains qu'en France

Selon des critères utilisés par la commission européenne basés sur la densité des territoires, deux types de bassins de vie coexistent : les bassins de vie urbains et les bassins de vie ruraux, respectivement au nombre de 13 et 32 en Champagne-Ardenne.

Parmi les 13 bassins de vie urbains, 8 sont organisés autour des grands pôles urbains de la région (Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Sedan, Épernay, Châlons-en-Champagne, Chau-

Diversité des équipements de la gamme intermédiaire par bassin de vie

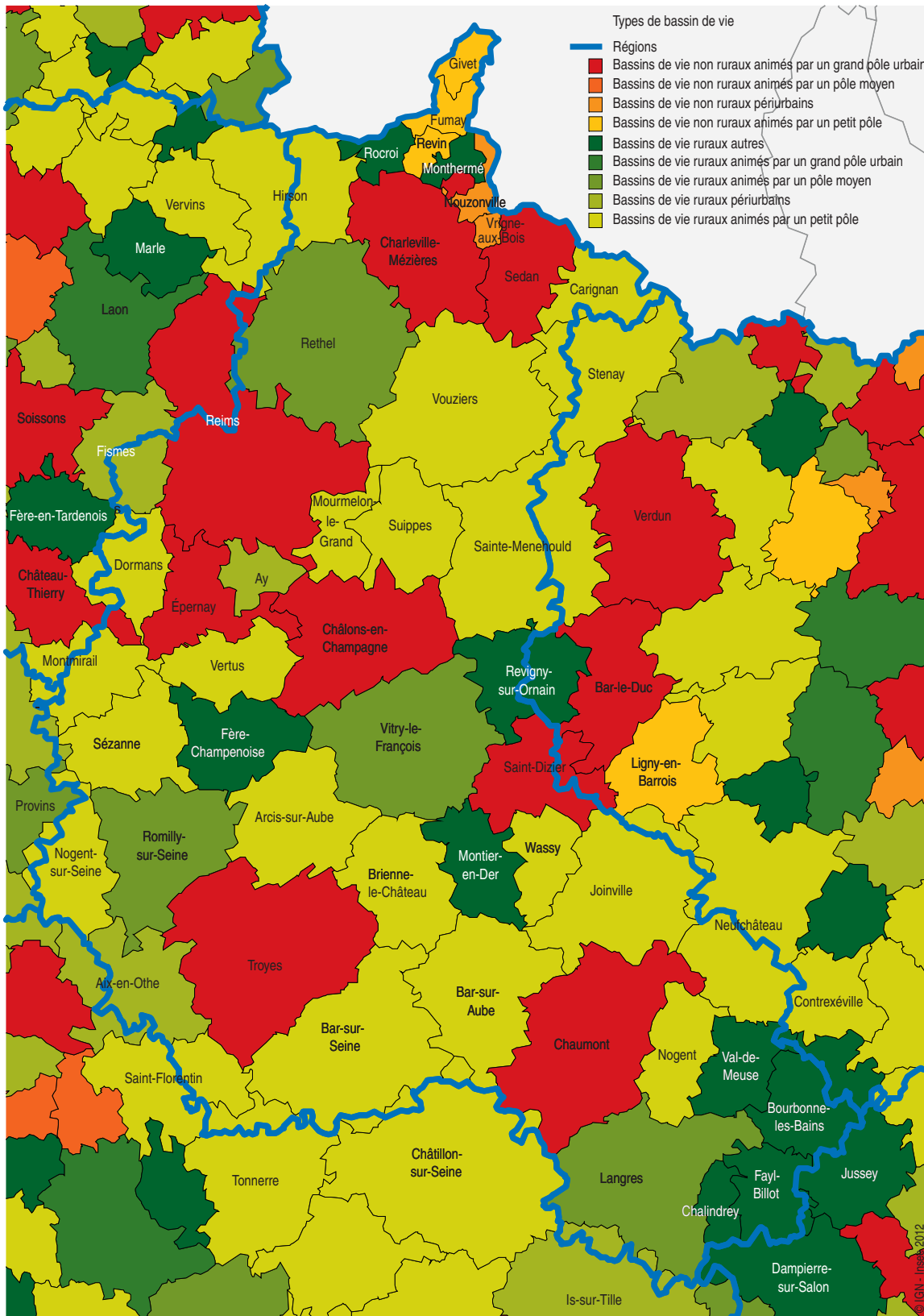


Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire

- 31 équipements
- de 25 à moins de 31 équipements
- de 20 à moins de 25 équipements
- de 14 à moins de 20 équipements

Source : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2010

Typologie des bassins de vie



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, Base permanente des équipements (BPE) 2010

mont et Saint-Dizier) et 3 le sont autour de petits pôles ardennais (Givet, Fumay et Revin). Enfin, 2 sont organisés autour d'un espace périurbain (Vrigne-aux-bois et Nouzonville). Ces bassins urbains représentent 29 % des bassins de vie de la région (23 % pour la France) et concentrent 65 % de la population résidant dans les bassins régionaux (y compris les communes non champardennaises), contre 69 % en France. Bien qu'ayant en commun un caractère urbain, leur profil est différent selon la taille du pôle.

Les 8 bassins de vie animés par une grande aire urbaine sont beaucoup plus vastes que les 5 autres. Ils couvrent 94 % de la superficie des bassins de vie urbains et de la population qui les composent.

Les 32 bassins ruraux abritent 479 570 habitants, soit 35 % de la population résidant dans un bassin de vie dont le pôle est situé en Champagne-Ardenne. Ils s'organisent principalement autour d'un moyen ou d'un petit pôle (Reims, Vitry-le-François,

Sézanne, Arcis-sur-Aube, Joinville...), mais 8 d'entre eux se structurent autour d'un bourg de petite taille : Monthermé, Rocroi, Fère-Champenoise, Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-Billot, Montier-en-Der et Val-de-Meuse. Ces bassins de vie ruraux régionaux sont plus étendus et moins denses que l'ensemble des bassins de vie ruraux de France (26 hab./km² contre 41 hab./km²) et sont aussi quatre fois moins denses que les bassins urbains de la région.

Une diversité d'équipements comparable au niveau national

Les bassins de vie de la région disposent d'une gamme d'équipements similaire à celle du national, avec 67 types d'équipements représentés. Si les bassins de vie champardennais présentent la même diversité d'équipements de proximité (28,5 équipements), ils disposent en moyenne d'un équipement intermédiaire de moins (25 équipements) et d'un équipement de la gamme supérieure en plus (13 équipements).

De même, les bassins de vie ruraux présentent peu de différences avec les bassins de vie urbains pour l'offre de proximité (28,3 équipements contre 28,8). Concernant la gamme intermédiaire, en Champagne-Ardenne, l'écart se creuse légèrement (23,9 équipements contre 27,6). Comme au niveau national, les bassins de vie ruraux sont naturellement bien moins pourvus en équipements supérieurs que les bassins urbains. Néanmoins, les bassins ruraux de la région se situent dans la moyenne nationale (9,0 équipements contre 9,1 en France).

Ainsi, 32 bassins disposent des 29 équipements de proximité sur leur territoire et 5 en possèdent entre 25 et 27 (Chalindrey, Arcis-sur-Aube, Suippes, Rocroi et Monthermé). Concernant la gamme intermédiaire, la situation des bassins de vie est plus disparate : 10 seulement ont l'ensemble des 31 équipements, 26 bassins en ont entre 20 et 30, et 10 en ont moins de 20 (Nouzonville, Suippes, Fère-Champenoise, Vrigne-aux-Bois, Val-de-Meuse, Fayl-Billot, Vertus, Chalindrey, Monthermé et Rocroi). Les bassins les moins bien pourvus en équipements intermédiaires sont les moins peuplés (Chalindrey, Fayl-Billot,

Rocroi...) ou les bassins périurbains, tel Nouzonville profitant de la proximité avec Charleville-Mézières.

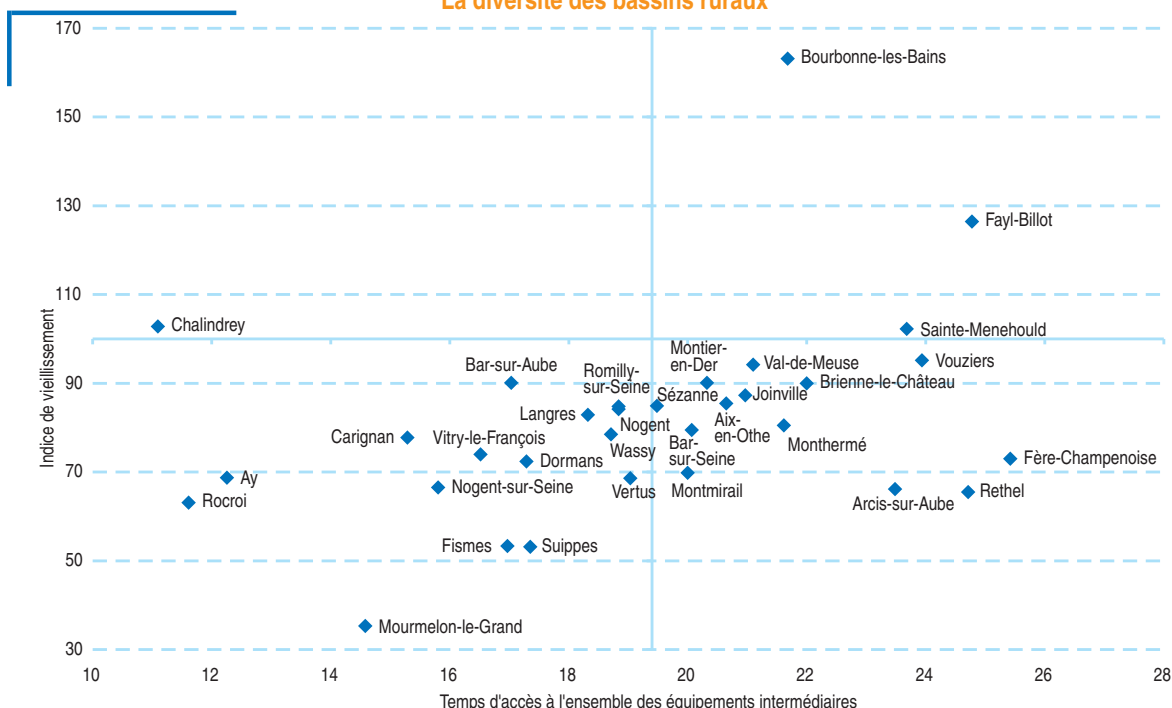
Si les bassins de vie champardennais offrent une diversité d'équipements et de services comparable au niveau national, la densité ou le taux d'équipement est un peu plus faible : 25,4 équipements pour 1 000 habitants toutes gammes confondues, contre 26,4 équipements pour 1 000 habitants. Cet écart concerne uniquement la gamme de proximité et en particulier les bassins ruraux (20,7 équipements pour 1 000 habitants, contre 23,7 en France).

Des temps d'accès aux équipements plus longs que pour l'ensemble des Français

En Champagne-Ardenne, les équipements des trois gammes sont moins concentrés dans les pôles qu'au niveau national. Ainsi, les pôles régionaux regroupent respectivement 82 % des équipements de la gamme intermédiaire et 55 % des équipements de proximité, contre respectivement 87 % et 72 % au niveau national. Cette moindre concentration des équipements dans les pôles est un facteur favorable pour l'accessibilité, mais ne suffit pas à compenser un temps de trajet plus long en raison de la taille plus vaste des bassins de vie champardennais.

En effet, en moyenne, la population accède en 8 minutes à l'ensemble des équipements intermédiaires, soit 2 minutes de plus qu'au niveau national. Les temps de trajets augmentent avec la rareté des équipements. L'accès aux équipements supérieurs s'élève à 19 minutes, soit 4 minutes de plus que la population française. Cette accessibilité dépend néanmoins du type de bassin. Les habitants des bassins ruraux de Champagne-Ardenne doivent parcourir en moyenne 19 minutes pour les équipements intermédiaires (soit 5 minutes de plus qu'au niveau national). Ces temps d'accès s'allongent pour la gamme supérieure puisque les Champardennais sont situés à 41 minutes en moyenne de

La diversité des bassins ruraux



Note : le bassin de vie de Bourbonne-les-Bains se caractérise par un temps d'accès à l'ensemble des équipements intermédiaires de 22 minutes et une population plutôt âgée : 163 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans
Sources : Insee, Recensement de la population 2009, distancier Odomatix, Inra

l'ensemble des équipements, soit 8 minutes de plus que l'ensemble des Français.

Dans la région, 15 bassins de vie ont un temps d'accès à l'ensemble des équipements intermédiaires supérieur à 20 minutes. Parmi eux, Reims, Bar-sur-Seine ou Joinville sont pourtant des bassins de vie bien équipés (29 équipements sur les 31 de la gamme). Cependant, ils s'étendent sur plus de 1 000 km², augmentant ainsi le temps de trajet des habitants. Avec un peu plus de 25 minutes, Fère-Champenoise est le plus éloigné. Le bassin dispose de 18 équipements intermédiaires et le taux de concentration au pôle est supérieur au taux moyen régional (86 %, soit 4 points de plus). En outre, les bassins de vie à proximité ne possèdent pas non plus une gamme intermédiaire complète, obligeant ainsi les habitants à fréquenter des bassins plus lointains tels Châlons-en-Champagne ou Épernay.

Des bassins de vie vulnérables

La plupart des bassins de vie disposent d'une offre diversifiée et suffisante en terme d'équipements de proximité et intermédiaire, même si pour certains les distances à parcourir pour les habitants sont plus élevées qu'en moyenne régionale. Cepen-

dant, la baisse démographique et le vieillissement de la population peuvent remettre en cause l'implantation de certains équipements. Entre 1999 et 2008, la population des bassins ruraux régionaux a augmenté alors que celle des bassins urbains a diminué. Néanmoins, l'augmentation est moins soutenue qu'au niveau national, +0,2 % par an contre +0,9 %, et diffère selon les territoires. En effet, si la population croît dans 18 bassins de vie ruraux, 14 connaissent une baisse démographique. Parmi eux, Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot sont deux bassins où de surcroît, l'indice de vieillissement est élevé et les temps d'accès aux équipements intermédiaires supérieurs à 20 minutes. Pour ces bassins plus qu'ailleurs le maintien d'une offre de qualité en commerces et services est un enjeu pour fixer durablement sur les territoires les personnes et en attirer de nouvelles. ■

Audrey Déjoie-Larnaudie



Définitions

Constitution des bassins de vie : Le bassin de vie constitue le plus petit territoire dans lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est animé par un pôle de service, commune ou unité urbaine, disposant d'un panier d'équipements intermédiaires. Les **pôles de services** sont identifiés comme les unités urbaines disposant d'au moins 16 équipements parmi 31 équipements intermédiaires.

Les **zones d'influence** de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, heure creuse par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent dans la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Cette base de flux et de pôles est ensuite traitée par une méthode (Anabel) permettant d'agréger par itérations successives les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie. Dans cette base de flux, les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. Par rapport au zonage en aires urbaines qui mesure l'influence des villes à l'aide des déplacements domicile-travail, le zonage en bassins de vie apporte un complément avec l'analyse de la répartition des équipements et leur accès. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est à dire les bassins de vie construits à partir d'unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Le **caractère rural** des bassins de vie est défini à partir de critères désormais utilisés par la commission européenne pour qualifier les espaces ruraux. La méthode de détermination repose sur la présence de pôles dits urbanisés, c'est-à-dire des concentrations de carreaux contigus de 200 m ayant une densité supérieure ou égale à 300 habitants au km² et une population supérieure ou égale à 5 000 habitants. Ces zones sont appelées **zones intermédiaires**. On distingue parmi ces zones intermédiaires les **zones urbaines** (densité de population supérieure à 1 500 habitants au km² et comptant plus de 50 000 habitants). Une **zone rurale** est une zone non intermédiaire (et donc non urbaine). Concrètement, on dispose pour chaque commune, de la population « intermédiaire » et « rurale ». Ces populations sont agrégées par bassin de vie. Un bassin de vie sera qualifié de rural si au moins 50 % de sa population est rurale.

La **gamme de proximité** comporte 29 équipements : bureau-poste et relais-poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie-charcuterie, école maternelle ou élémentaire ou RPI, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier-peintre, menuisier-charpentier-serrurier, plombier-couvreur-chauffagiste, électricien, entreprise générale de bâtiment, coiffeur, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, fleuriste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, boulodrome, tennis, salle ou terrain de multisports, terrain de grands jeux.

La **gamme intermédiaire** comporte 31 équipements : police-gendarmerie, trésorerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie-teinturerie, supermarché, librairie-papeterie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, opticien-lunetier, orthophoniste, pédicure-podologue, hébergement pour personnes âgées, soins à domicile pour personnes âgées, service d'aide pour personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire, bassin de natation, athlétisme, salle ou terrain de sport spécialisé, roller-skate-vélo bicross ou freestyle.

La **gamme supérieure** comporte 35 équipements : Pôle Emploi, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel, urgences, maternité, établissement de santé court-moyen-long séjour, établissement psychiatrique, centre de santé, médecin spécialiste (10 spécialités), sage-femme, orthoptiste, hébergement et soins à domicile pour enfants handicapés, hébergement et services pour adultes handicapés, travail protégé, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, parfumerie, cinéma.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Etudes et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois
Création de l'image visuelle : 5pointcom
© INSEE-2012 ISSN 1277-5649 - Dépôt légal 2012

Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications